

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

ARRÊTÉ DU 2 Mai 2024

portant nomination à la Commission technique spécialisée « Développement Agricole et Rural » du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire.

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article D.611-15,

Vu le décret n° 2016-614 du 17 mai 2016 relatif à la commission « développement agricole et rural »,

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 portant nomination à la Commission technique spécialisée « Développement Agricole et Rural » du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire,

Vu le courrier en date du 24 avril 2024 du réseau CIVAM en tant que coordinateur de la cellule d'animation de l'InterONVAR,

Article 1er

Est nommé membre de la commission technique spécialisée « Développement Agricole et Rural » du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire, au titre des représentants des organisations nationales à vocation agricole et rurale habilitées en application de l'article 3 du décret n°90-187 du 28 février 1990 modifié et sur proposition des organisations intéressées :

M. Xavier ROUX, *Réseau CIVAM* ; en remplacement de M. Aurélien LERAY.

En application du III de l'article D. 611-15 susmentionné, le mandat de M. X.ROUX prendra fin à la date fixée par l'arrêté du 25 juillet 2022 susvisé.

Article 2

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait à Paris, le 2 Mai 2024

Le Ministre de l'Agriculture et de la
Souveraineté Alimentaire
Pour le ministre et par délégation,
L'Adjoint au Directeur général
Chef de service de l'enseignement, de la
recherche et de l'innovation



Cyril KAO